

## RADIO CROCHET

« Il était une voix... »

Dans le cadre des animations estivales, l'office de tourisme des Moutiers en Retz organise un concours de chanteurs/chanteuses amateurs, le samedi 11 juillet 2015 à 21h.

### **Article 1 – Généralités**

Le concours aura lieu sur le podium extérieur situé place de l'Eglise aux Moutiers en Retz. Les auditions se dérouleront devant le public.

L'épreuve est ouverte à toutes personnes âgées **de plus de 8 ans** et strictement amateurs.

Les candidats doivent être interprètes ou auteurs-compositeurs-interprètes non-professionnels chantant en solo ou en duo. La participation d'un candidat ayant déjà fait de la scène sera examinée au cas par cas par le jury. Pour des raisons techniques, les groupes ne sont pas admis à concourir.

Les candidats appelés à se produire le 11 juillet 2015 à 21h auront été sélectionnés au préalable lors d'une audition éliminatoire ce même jour à 17h.

### **Article 2 - Choix de l'œuvre et prestation**

Le candidat pourra présenter une seule œuvre (sélection et concours), ou deux œuvres (une œuvre durant les sélections et une pour le concours). Cela pourra être une reprise, une adaptation ou une création. La durée de la prestation devra se situer entre 3 et 5 mn.

La prestation sera accompagnée d'une bande son (originale ou non). Le candidat devra fournir cet accompagnement musical de bonne qualité sonore sur **CD audio, clé USB ...** Cette bande son devra nous parvenir en même temps que le formulaire d'inscription. Toutefois, si le candidat le désire, son interprétation pourra être réalisée « à cappella ».

Une mise en scène sera autorisée dans la mesure où celle-ci ne demande pas l'utilisation de matériel à mettre en place.

L'utilisation d'un instrument de musique amplifié pourra de même être autorisée mais devra être soumis au préalable à l'approbation de l'organisateur.

L'audition se déroulera devant un jury et le public qui aura un accès libre au spectacle. La sonorisation du radio-crochet sera à la charge de l'organisateur.

### **Article 3 – Inscription**

Les candidats souhaitant participer devront préalablement s'inscrire gratuitement auprès de l'office de tourisme, en retournant le formulaire d'inscription dûment complété et signé :

- par voie postale : Office de Tourisme – 14 place de l'Eglise Madame – 44760 Les Moutiers en Retz
- par mail : [contact@ot-lesmoutiersenretz.fr](mailto:contact@ot-lesmoutiersenretz.fr)

Le nombre de participants est limité à **20 candidats**. Aussi, il est préférable de s'inscrire dans les meilleurs délais. Dans le cas d'un trop grand nombre de candidats, l'organisateur procédera à une sélection en tenant compte notamment de l'ordre d'inscription.

La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 10 juillet (possibilité d'inscription sur place, selon le nombre de candidats).

#### **Article 4 - Horaires de présence**

Les participants devront se présenter sur la place de l'Eglise Madame, le samedi 11 juillet 2014, 1h avant le début de l'épreuve fixée à 17h afin de procéder aux balances et divers réglages.

Un tirage au sort sera réalisé afin de déterminer l'ordre d'apparition de chaque interprète.

#### **Article 5 - Jury**

Le jury sera composé de membres de la commission animations, de professionnels du monde musical ou de personnes ayant une activité artistique en liaison avec la musique. Le jury comportera au maximum 6 personnes.

Chaque membre du jury accordera à chaque participant en fonction de son ressenti personnel, une note pouvant atteindre 40 points.

Chaque participant sera noté sur 4 critères :

- Grain de voix, justesse, mesure, chant : 0 à 10 pts.
- Chorégraphie, attitude : 0 à 10 pts.
- Émotion, énergie : 0 à 10 points.
- Choix de la chanson, difficulté : 0 à 10 points

Le gagnant du radio crochet sera bien entendu celui qui aura acquis le maximum de points à l'issue de l'épreuve.

#### **Article 6 - Récompenses**

Selon le classement déterminé par le jury à l'issue du concours, quatre prix seront attribués : Micro d'Or, Micro d'Argent, Micro de Bronze et le prix spécial "Coup de Cœur".

#### **DROITS À L'IMAGE**

*Les participants sont susceptibles d'être filmés ou photographiés lors de leur prestation. Ces diverses images pourront servir à des fins promotionnelles dans la presse, sur le site Internet de la mairie ou tout autre support de communication. Dans le cas où un des candidats refuserait ces possibles parutions, l'office de tourisme et la municipalité se verraient contraint de rejeter leur inscription.*



**Samedi 11 juillet 2015**  
21h – Place de l'Eglise Madame  
Concert gratuit et ouvert à tous  
Organisé par l'office de tourisme